

**22RES03**

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

# ELABORER & ANIMER LE PROJET D'ETABLISSEMENT

## Contexte

La loi 2002-2 a défini des objectifs de l'action sociale et médico-sociale : l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, la prévention des exclusions et la correction de ses effets.

Aussi, elle a rendu obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service pour tous les ESSMS et sa révision tous les 5 ans. Le projet d'établissement constitue la référence essentielle au fonctionnement de l'établissement ou service décrivant les activités et les prestations délivrées aux personnes accueillies et/ou accompagnées.

## Objectifs / Compétences visées

- Connaître les principes et étapes d'élaboration d'un projet établissement ou de service
- Maîtriser l'articulation avec les autres projets, en outre ceux de la loi du 2 janvier 2002 (projet associatif, projet d'établissement, projet de service, projet individuel)
- Donner du sens au projet d'établissement et en faire un outil d'amélioration continue de la qualité et éventuellement de la qualité de vie au travail
- Définir une méthodologie d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation

## Contenu

### ■ Eléments de méthode

- Définition et enjeux
- Les différentes étapes d'élaboration
- La démarche participative et le pilotage du projet
- Le projet d'établissement comme outil de cohésion et/ou de remobilisation d'équipe

### ■ Projet d'établissement : les pré-requis

- L'évaluation du projet d'établissement précédent
- Définir les axes de progrès et orientations à partir du bilan
- Appréhender la transformation de l'offre

### ■ Actualisation du projet d'établissement

- Les incontournables du projet d'établissement : missions, public, besoins, moyens mis en œuvre, organisation, plan d'action
- Organiser la démarche d'actualisation et mettre en œuvre la refonte du projet d'établissement
- Valoriser et faire vivre le projet d'établissement, suivi et évaluation

## Date(s) & Lieu(x)

Nous consulter

## Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

## Tarif(s)

Coût pédagogique : 900€\* / 1100€\* [Non-adhérent] \*(hors frais annexes)

## Public

Responsables associatifs, dirigeants et salariés d'association, toute personne impliquée dans l'élaboration et l'actualisation du projet d'établissement  
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

## Pré-requis

Aucun

## Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec et entre les participants. Cas pratiques  
Support remis aux participants

## Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

## Intervenant.e

Nam Phuong LACROIX, conseillère technique  
Projet, évaluation, via associative

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

